



# 24<sup>ème</sup> FESTIVAL PHOTOGRAPHIQUE DE SASSENAGE

du 5 au 23 mars 2019

## REGLEMENT DU CONCOURS

**DATE LIMITE DE DEPOT : 04 février 2019 au centre Saint-Exupéry de Sassenage**

**EXPOSITION : du 5 au 23 mars 2019 à la Médiathèque de Sassenage**

**VERNISSAGE : mardi 5 mars 2019 à 18h30 à la Médiathèque de Sassenage**

**RETRAIT DES PHOTOS : à partir du 4 avril 2019 au centre Saint-Exupéry de Sassenage**

**3 catégories (au choix ou cumulables):**

- Libre couleur
- Libre noir et blanc
- Thème de l'année, « Le vent » en couleur ou N&B

### Article 1 – Participation

Tout amateur, affilié ou non à un club, pourra participer, à l'exception des photographes professionnels et des membres de l'Atelier Photo 360.

Il sera accepté 3 épreuves au maximum par candidat pour chacun des trois thèmes (total 9).

### Article 2 – Frais de participation

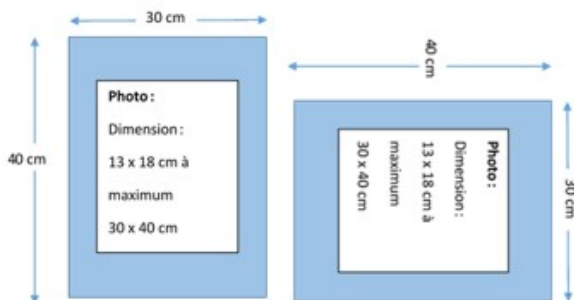
Les frais de participation sont de 6 € par thème. Les chèques sont établis à l'ordre de : **Atelier Photo 360**. Les candidats n'ayant pas accompagné leurs photographies du droit de participation seront considérés hors concours.

### Article 3 – Format des photographies

Sont admises les épreuves de format 13 x 18 minimum à 30 x 40 maximum.

Ces photos seront obligatoirement montées sur un support léger mais rigide, n'excédant pas 2 mm d'épaisseur, de format 30 x 40 hors tout. Les photos sous verre seront refusées.

Les photos non conformes ou déjà présentées antérieurement ne seront pas jugées.



### Article 4 – Informations à fournir

Les informations suivantes devront apparaître **au verso de chaque épreuve** ainsi que sur la fiche signalétique (en **lettres capitales lisibles**) :

- le nom de l'auteur
- son adresse + **mail obligatoire** (à défaut, numéro de téléphone)
- le titre choisi pour la photo présentée
- la catégorie : **libre noir et blanc, libre couleur, thème**
- éventuellement l'orientation (HAUT) de la photographie
- éventuellement le nom et l'adresse du club

## **Article 5 – Récompenses**

Un total de 720 € sera partagé entre les lauréats des différents thèmes.

Ces prix seront sous forme de bons d'achats à faire valoir chez nos partenaires.

- 1er prix: chez Photim, sur toute la boutique en ligne de Chasseur d'Images (matériel photo, livres, abonnement)  
Date limite du retrait des prix: 31 juillet 2019.
- 2ème prix: à l'Atelier Photographique 38 à Grenoble, vous pourrez choisir parmi des tirages sur différents supports, des livres album, du papier photo Fuji imprimante, des contre collages sur Dibon ou PVC, des cartes mémoire, des produits pour développement noir et blanc, des pellicules, des albums photo, des encadrements. Des formations vous seront également proposées (Photoshop, prise de vue, maîtrise de l'appareil photo).  
Date limite du retrait des prix : 31 octobre 2019.
- 3ème prix: chez Matisseo, vous pourrez réaliser l'album photo de votre choix.  
Date limite du retrait des prix : 31 octobre 2019.

Les prix pourront être expédiés.

Un même participant ne pourra pas recevoir plusieurs prix dans une même catégorie.

## **Article 6 – Droits des images**

Il appartient aux participants de s'assurer que les photos qu'ils présentent ne soient pas susceptibles de donner lieu à des réclamations en dommages et intérêts. Les organisateurs de ce concours ne pourront en aucun cas être tenus pour responsables d'éventuels litiges ou contestations.

Les organisateurs se réservent le droit de publication des œuvres présentées, dans l'intérêt de la manifestation.

## **Article 7 – Perte, vol, détérioration**

Les organisateurs prendront le plus grand soin des épreuves confiées. Cependant, ils déclinent toute responsabilité en cas de perte, vol ou détérioration.

## **Article 8 – Jugement**

Le jury décidera du choix des œuvres qui seront récompensées et/ou exposées.

Les meilleures œuvres seront exposées en date et lieu spécifiés au début du document.

Les décisions du jury seront sans appel.

## **Article 9 – Diffusion des résultats**

Les résultats seront diffusés sur le site Internet du club ([www.atelier-photo-360.fr](http://www.atelier-photo-360.fr)) **une semaine avant la date du vernissage**. Les lauréats seront prévenus individuellement **avant cette date**.

## **Article 10 – Annulation**

Pour des raisons de force majeure, le concours pourra être soit modifié, soit reporté voire annulé. En cas d'insuffisance de participants dans un des thèmes, celui-ci sera annulé.

## **Article 11 – Dépôt/réception des photographies :**

Tout dépôt ou envoi se fera dans un **emballage comportant le nom de l'auteur** ou de son club.

## **Centre Associatif Saint-Exupéry**

### **Concours Photo**

4<sup>bis</sup> square de la Libération

38360 SASSENAGE

Tél. 04 76 26 50 99

## **Article 12 – Retrait ou renvoi des photographies**

Les photos pourront être retirées **à partir du 05 avril 2019** au Centre Associatif Saint-Exupéry - 4<sup>bis</sup> Square de la Libération – Sassenage - Tél. : 04 76 26 50 99.

Le retour postal sera effectué, à titre exceptionnel, à condition que l'auteur en exprime la demande dès l'envoi de son dossier, en fournissant un emballage pré affranchi, libellé à son nom et adresse. Ces frais ne pouvant pas être pris en charge par le club organisateur. En cas d'affranchissement insuffisant les photos ne seront pas retournées.

## **Article 13**

Le fait de participer à ce concours implique l'acceptation de la totalité de ce règlement.